

La préface semble également se prononcer sur les intentions de l'A. : « Même si on sent ses sympathies, nulle part il ne prend parti sur l'aspect philosophique et théologique des questions de Job : l'origine et la cause du mal, la responsabilité de l'homme et celle de Dieu, la souffrance du juste et de l'innocent. Certes, n'est pas métaphysicien qui veut. En exégète, il déploie et rapproche imperturbablement les textes. Le procédé laisse voir quelques évidences, dont une massive : presque tous les commentaires de Job sont un détournement de Job, une récupération conjointe à un évitement. On enrôle le saint homme et on se débrouille pour ne pas entendre ses questions (...). L'unité de Job n'est pas dans l'identité des figures de Job. Elle n'est pas positive et dans les textes, mais en quelque sorte négative et hors du texte, dans la non-réception quasi unanime de ses questions et de son refus de se laisser culpabiliser pour que Dieu soit absous. Job dérange tout le monde et est inclassable, comme le retour du tragique en monothéisme. » Et voilà qui dit bien combien la lecture de ce livre ouvre de nouvelles perspectives à la recherche en « exégèses comparées ».

Maurice BORMANS  
(PISAI, Rome)

Gautier H.A. JUYNBOLL, *Studies on the origins and uses of Islamic hadith*. Aldershot Ashgate Publishing Limited (Coll. « Variorum Collected Studies Series », CS 550), 1996. 15,5 × 23 cm, XII + 337 + 17 p., *corrigenda*, index coranique, index / glossaire.

Les onze études de Gautier H.A. Juynboll, né à Leyde en 1935, reprises ici dans l'ordre chronologique de leur parution ont été publiées entre 1971 et 1994, et elles sont représentatives de l'intérêt ininterrompu, jusqu'à ce jour, qu'il manifeste pour la littérature musulmane en tradition, puisqu'il a été l'un des collaborateurs de la *Concordance et indices de la tradition musulmane*, à partir du milieu des matériaux de la lettre *gāyn*, et a fait une thèse de doctorat intitulée *The authenticity of the tradition literature. Discussions in modern Egypt* (Leyde, Brill, 1969, 171 p.). S'il s'est adonné aussi à des recherches sur divers sujets anciens et contemporains, en 1974 il est retourné définitivement au *ḥadīt*, et l'on peut même dire que pour lui l'étude des chaînes de garants est une espèce de jeu dont il a percé maints secrets!

À n'en point douter, sa prise en considération du phénomène du « chaînon commun » (*common link, cl*) dans les chaînes de garants a représenté un tournant dans ses découvertes. On sait que J. Schacht (*The Origins of Muhammadan jurisprudence*, Oxford, 1950, 1979, p. 171-175) avait attiré l'attention sur l'importance de ce phénomène dans le développement du *ḥadīt*. J., pour sa part, a produit beaucoup plus de matériaux que ceux qui étaient à la disposition de Schacht, et surtout en a perfectionné l'analyse, dès son *Muslim Tradition*, Cambridge, 1983, p. 206-217, et *passim*; mais aussi ici, à partir de IV. « Dyeing the hair and beard in early Islam. A ḥadīth-analytical study » (*Arabica* XXXIII, 1986, p. 49-75, *passim*), ainsi que dans les études suivantes, VI-XI, et notamment en VI, « Some *isnād*-analytical methods

illustrated on the basis of several women-demeaning sayings from *hadīth* literature » (*al-Qantara*, Madrid, 10, 1989, p. 343-383), y ajoutant la notion de « chaînon partiellement commun » (*partial common link, pcl*).

Sur plus d'un point, J. va plus loin que Schacht, ainsi dans n° IX, « Nāfi', the *mawlā* of Ibn 'Umar, and his position in Muslim *hadīth* literature » (*Der Islam* 70, 1993, p. 207-244), qui est un développement de son article « Nāfi' », *EI*<sup>2</sup> VII, p. 877-878 (éd. française), où il montre que sur les 1080 chaînes (*strands*) d'Ibn 'Umar relevés par al-Mizzi, les trois cinquièmes sont supposés transmis par Nāfi', la majorité d'entre eux étant des « chaînes uniques » (*single strands*), c'est-à-dire ne comportant pas de « chaînons communs » (*common links*). Il en résulte que Nāfi' est l'exemple type du « pseudo-chaînon commun » (*seeming common link*), une espèce de chaînon commun artificiel; soit dit en passant, on ne voit pas la raison pour laquelle la traduction française de l'article de J. en *EI*<sup>2</sup> a laissé ces termes, non traduits, en anglais. La chaîne, en particulier, opposée à la trame, convient très bien pour rendre *strand*.

Les données historiques sur Nāfi', comme le montre J., nous semble-t-il de manière convaincante, sont peu sûres, à tel point que l'on pourrait peut-être aller jusqu'à douter de son existence historique, tellement son nom est « utile » (Nāfi' : *nafa'a*) pour Mālik b. Anas. Nous ajouterons au dossier une parole attribuée à Ibn 'Umar qui mit en garde son *mawlā* Nāfi' en disant : « Ne mens pas à mon propos comme le faisait 'Ikrima à propos d'Ibn 'Abbās; il déclara le change (*sarf*) licite et laissa son fils être changeur » (*al-Dahabi, Siyar a'lām al-nubalā'* V, p. 22). D'autres disent que la première partie de cette phrase a été dite par Sayyid al-Musayyib à son *mawlā* Burd (*op. cit.*, p. 13). Les affranchis pouvaient certes mentir, mais ils pouvaient également être utiles pour combler des chaînes de garants interrompues!

Pour autant, le débat n'est pas clos entre les « schachtiens » et les critiques de Schacht, comme cela appert dans deux articles que Harald Motzki (« *Quo vadis, Hadīt-Forschung...* », *Der Islam* 73, 1996, p. 40-80; 193-231) a écrit en réponse aux positions de J. concernant Nāfi', et plus généralement sur la littérature du *hadīt*, s'appuyant non seulement sur la littérature biographique, mais aussi sur une recherche qui porte sur l'aumône légale de rupture du jeûne. Pour lui, les arguments de J. contre l'historicité de Nāfi' n'apparaissent pas convaincants.

Le lecteur pressé pourra commencer par lire l'étude n° XI (« Early Islamic society as reflected in its use of *isnāds* », *Le Muséon* 107, 1994, p. 151-194), notamment les p. 191-194, où J. donne un résumé de quelques-unes de ses dernières découvertes. Pour ce qui est de sa mise en place du concept de « chaînon commun », on se référera aux articles mentionnés plus haut. De façon générale, on saura gré à J. de proposer un sommaire de ses conclusions dans quasiment chacune de ses études, et aussi d'écrire dans un anglais « oxfordien »!

Il nous est apparu, au fur et à mesure que paraissaient les travaux de J. ici rassemblés, que l'étude critique des chaînes de garants, si souvent négligée de nos jours par certains, a encore maints secrets à livrer dans la connaissance de la façon dont la littérature en tradition a vu le jour et s'est développée. Cependant, plusieurs de nos collègues se gardent bien de négliger l'étude des chaînes de transmission, on mentionnera, entre autres : M. Cook, J. Van Ess, M.J. Kister, M. Fierro, M. Lecker (*Muslims, Jews and Pagans*, Leyde, 1995; voir notre c.r. in *Rev. Sc. ph. th.* 81, 1997, p. 499-500), S. Leder (*Das Korpus al-Hāfiẓ ibn 'Adī* (st. 207/822).

Herkunft, Überlieferung, Gestalt früher Texte der *ahbār* Literatur, Francfort sur le Main; voir notre c.r. in *Arabica* XLI (1994), p. 297-300), H. Motzki (*Die Anfänge der islamischen Jurisprudenz*, Stuttgart, 1991; voir notre c.r. in *JESHO* XXXVII, 1994, p. 75-80), M. Muranyi (récemment : *Beiträge zur Geschichte der Hadit- und Rechtgelehrsamkeit der Mālikiyā in Nordafrika bis zum 5. Jh. d.H.*, Wiesbaden, 1997; voir notre c.r. à paraître, dans *Stud. Isl.*), G. Schoeler (*Charakter und Authentie der muslimischen Überlieferungen über das Leben Mohammeds*, Berlin, 1996; voir notre c.r. in *Rev. Sc. ph. th.* 81, 1997, p. 500), U. Rubin (*The Eye of the beholder*, Princeton, 1995; voir notre c.r. in *Rev. Sc. ph. th.* 80, 1996, p. 474-475).

L'apport spécial et positif de J. dans ce domaine consiste en la systématisation technique qu'il emploie dans l'étude des chaînes de garants. Pourtant des études de cas, comme celles de H. Motzki, M. Muranyi et autres, montrent que la systématisation en ce domaine a ses limites. Il convient donc que les «schachtiens» et les critiques de la méthode de Schacht poursuivent leurs travaux, aussi bien dans la voie de la systématisation, que dans celle de l'étude des cas, continuant à entretenir un dialogue fructueux.

Claude GILLIOT  
(Université de Provence)

Agostino CILARDO, *Diritto ereditario islamico delle scuole giuridiche sunnite (hanafita, mālikita, šāfi'ita e hanbalita) e delle scuole giuridiche zaydita, zāhirita e ibādita (casistica)*. Istituto per l'Oriente C.A. Nallino, Roma, Istituto Universitario Orientale, Napoli, 1994. 16,5 × 24 cm, 701 p.

Il manquait à l'œuvre magistrale du regretté Y. Linant de Bellefonds, à savoir son *Traité de droit musulman comparé* dont trois tomes parurent successivement en 1965 et 1973 (Mouton & Co.) (1 : théorie générale de l'acte juridique; 2 : le mariage et sa dissolution; 3 : la filiation, les incapacités, les libéralités entre vifs), la partie qui traite du droit successoral, dont on sait qu'elle appartient au statut personnel dans les pays d'Islam. A. Cilardo, professeur associé à l'Institut universitaire oriental de Naples, à qui l'on doit déjà *Teorie sulle origini del diritto islamico*<sup>1</sup>, propose avec cet ouvrage une approche casuistique de ce droit successoral tant en sunnisme qu'en zaydisme, en zāhirisme et en ibādisme, en y pratiquant une étude comparative des solutions proposées, cas par cas, par ces diverses écoles juridiques musulmanes.

Les chap. I, II et III y sont à considérer comme une introduction générale. Le chap. I traite, en effet, des principes généraux du droit successoral islamique (p. 31-80) : l'ouverture de la succession, les qualités requises pour hériter, les ordres d'héritiers, l'augmentation (*radd*) ou la réduction (*'awl*) proportionnelle, l'exclusion totale ou partielle. Le chap. II présente les

1. Cf. *Bulletin critique* n° 13, 1997, p. 49-50.